



Micro Monsin

Samedi 7 & dimanche 8 septembre 2019

Avis de Course

Le **Royal Yacht Club de la Meuse**, sous l'égide de la Fédération Francophone du Yachting Belge, a le plaisir de vous convier à sa régates « Micro Monsin » à Liège.

Rue de l'Île Monsin, 2
B-4020 Liège
Belgique

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régates sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (RCV)*.
- 1.2. Les prescriptions de l'autorité nationale belge (Belgian Sailing) <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>
- 1.3. Selon la règle 87, les règles de classes seront d'application à l'exception de la RCV P5.
- 1.4. L'annexe P1 sera d'application
- 1.5. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Publicité

- 2.1 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique. [DP]
- 2.2 La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

3. Admissibilité et inscription

- 3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux de type : **Quillard de sport et Habitable Transportable** ainsi qu'aux classes **Micro et Flying Fifteen**.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et le renvoyer par mail à : regates@rycm.be pour le dimanche 1er septembre.
- 3.3. Pour s'inscrire, tous les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
- 3.4. Une licence de compétition valide pour chaque membre d'équipage (+certificat médical si requis);
- 3.5. Une autorisation parentale pour les mineurs d'âge ;
- 3.6. Le certificat de jauge ou de conformité du bateau ;
- 3.7. Éventuellement leur autorisation de port de publicité,
- 3.8. Pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- 3.9. La confirmation d'inscription se fera le samedi 7 septembre de 10h00 à 12h00, au secrétariat de la régates.



4. Droits à payer

Les droits requis sont les suivants :

- Frais d'inscription : 30,00 € par bateau
- Inscriptions avant le dimanche 1^{er} septembre : 20,00 €
- Paiement au comptant le jour de la confirmation d'inscription

5. Programme

5.1. Confirmation d'inscription : le 7 septembre 2019 de 10h00 à 12h00

5.2. Jours de course : samedi 7 et dimanche 8 septembre 2019

5.3. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est 13h30 le samedi 7 septembre et 10h00 le dimanche 8 septembre.

5.4. Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 14h00 le dimanche 8 septembre.

5.5. Nombre de courses : un maximum de courses

5.6. Programme complet du week-end :

Samedi 7 septembre 2019 :

- 10:00 h à 12:00 h : Formalités administratives et inscription pour les repas.
- 12:00 h à 12:40 h : Séance de photos et repas.
- 12:50 h : Briefing
- 13:30 h : Mise à disposition du comité de course.

Dimanche 8 septembre 2019 :

- 08:00 h à 09:30 h petit déjeuner anglais.
- 09:30 h : Briefing
- 10:00 h Mise à disposition du comité de course.
- 16h30 remise des prix.

6. Instructions de Course

Les instructions de course seront disponibles le 7 septembre au secrétariat de la régata, affichées au tableau officiel situé au club house ainsi que sur www.micro-monsin.rycm.be.

7. Les parcours

7.1. Les parcours à effectuer seront décrit en annexe des instructions de course

7.2. La zone de course est située sur le plan d'eau du RYCM (Rue de l'Île Monsin 2, 4020 Liège)

8. Classement

8.1. Le système de classement est le suivant :

Toutes séries : Classement par temps compensé ; coefficients FFVoile, grille Handicap National & Osiris.

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?ld=Quillards>

8.2. 3 courses doivent être validées pour constituer une série.

8.3. (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

9. Limitations de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. [DP]

10. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

11. Prix

Des prix seront distribués comme suit :

- ✓ Un prix pour les trois premiers ;
- ✓ Un souvenir pour chaque compétiteur.



12. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

14. Informations complémentaires

- Contact autorité organisatrice via :

Mr Martin Lemaître regates@rycm.be
Responsable régates +32.479.19.85.51
+33.479.85.79.75

- Prêt de bateaux :

Si vous ne disposez pas/plus d'un bateau, le RYCM peut vous en mettre un à disposition.

- Restauration :

Samedi 7 septembre			Dimanche 8 septembre		
Midi	Sandwich	3,00€	Matin	Petit déjeuner	Régatier 0,00€ Invité 5,00€
Soir	Barbecue	15,00€	Midi	Boulet-frites	1 boulet 6,00€ 2 boulets 8,00€

Réservation souhaitée pour le mercredi 4 septembre via le formulaire disponible sur le site www.catering-mm.rycm.be, le règlement s'effectue au comptant lors de la confirmation d'inscription

- Logement :

Via : Mr Jean Putmans, Gestionnaire de la base : jputmanspointcetout@gmail.com +32.485.54.84.60

Outre les possibilités de logement à proximité du RYCM, il vous est possible de camper sur le terrain du RYCM gratuitement et de jouir des sanitaires du club-house. Attention le logement au sein du club-house n'est pas possible !

L'accès au RYCM est possible les semaines précédant et suivant l'évènement. Attention, aucune permanence n'est prévue sur ces périodes.

Afin de faciliter vos déplacements en dehors de l'enceinte du club, il vous est possible de disposer d'un badge d'accès contre une caution de 50€.



BULLETIN d'INSCRIPTION

Nom de l'épreuve : Micro Monsin

Date complète : samedi 7 & dimanche 8 septembre 2019

Merci de compléter ce document de manière **lisible**. Le secrétariat de course vous en remercie d'avance
Possibilité de remplir le formulaire informatiquement et à renvoyer à regates@rycm.be.

Données Bateau

Classe	
Nom du bateau ou de l'équipage Si équipage, choix libre du nom	
N° de voile complet (exemple : BEL 1)	
Autorisation de port de publicité	OUI NON



Données Concurrents

	<u>Barreur</u>	<u>Équipier(s)</u>
NOM		
Prénom		
Date de naissance (jj/mm/aaaa)		
Club		
N° de licence de compétition		
Adresse civile		
Code Postal		
Ville		
Pays		
Téléphone		
Adresse mail		

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.
Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.
Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Merci de signer ce document avec la mention lu et approuvé ainsi que la date.

Signature du Barreur Date :	Signature du/des équipier(s) Date :	Autorisation parentale pour les mineurs Date :
---------------------------------------	---	--